



## **Propositions de SUD Groupe GFI sur le projet d'avenant à l'accord UES Avril 2010**

### **Article 1 – Elargissement de l'UES GFI Informatique entre les sociétés parties au présent accord**

Direction : tente de justifier la persistance des inégalités de traitement et de statut.

Revendication SUD Groupe GFI : Partir des accords actuels de l'UES comme socle commun. Eventuellement, ajouter des spécificités métiers dans les accords globaux, en cas de nécessité incontournable (qui doit être clairement démontrée). Demain comme hier et aujourd'hui des salariés de GFI I&P et de GFI Informatique pourront être affectés sur un même contrat ; de même des salariés de GFI Informatique et de GFI Progiciels ; de même des salariés de GFI Progiciels et de Némausic ; etc. Qu'est ce qui pourrait justifier une différence de traitement entre ces salariés pour leurs conditions de travail, défraiement ou rémunération (heures de nuit, astreintes, frais...) ? Rien.

### **Article 2 – Incidence de l'élargissement de l'UES GFI Informatique sur les Institutions représentatives du personnel existantes**

▶ Regroupement CE IDF :

Revendications : Augmentation du nombre de sièges pour le nouveau CE Ile-de-France pour faire face à l'ampleur du travail ;  
Création d'un CHSCT commun à toutes les entreprises présentes sur le site de St Ouen.

▶ Regroupement de DP Bordeaux avec Toulouse :

Revendication : Création d'un CE pour la région Sud-ouest, avec des DP à Bordeaux, des DP à Toulouse et un CHSCT pour la région.

▶ CHSCT :

Revendications : Création de CHSCT communs par établissement géographique pour toutes les entreprises du groupe GFI (l'accord UES de 2001 prévoit cette possibilité chapitre 2 article 2, page 4).

Création d'un CHSCT-National pour consolider et relayer les actions des CHSCT locaux.

▶ Exercice de droit syndical :

Direction : Pas de changement.

Revendication : Avenant à l'accord de droit syndical prévoyant que les OS soient représentatives dès 5% des voix au niveau de l'établissement et de l'UES, ou dès qu'elles le sont dans 2 établissements au moins ; la prise en compte du meilleur score de chaque OS aux élections de CE ou DP, titulaires ou suppléants, pour établir leur représentativité ;

la possibilité de désigner un RS au CE pour toutes les OS qui sont représentatives dans l'établissement ou l'UES, ou qui ont présenté une liste aux dernières élections de CE ; idem pour le RS au CCE pour toutes les OS qui sont représentatives dans l'UES, ou qui ont présenté une liste aux dernières élections de CE dans au moins deux établissements ; la possibilité pour les OS représentatives de désigner n'importe quel-le salarié-e comme DS, candidat-e ou pas aux dernières élections et quel que soit son score personnel à ces élections s'il-elle était candidat-e.

► Elections professionnelles :

Direction : report au 03/07/2011 pour toutes les entreprises de la nouvelle UES.

Revendication : Avancée des élections pour toutes les entreprises de la nouvelle UES : raccourcissement du mandat des IRP actuelles et retro-planning à faire en partant du 10/12/2010 comme date du dépouillement du second tour.

**Article 3 (numéroté par erreur 4) : Incidence de l'élargissement de l'UES GFI Informatique sur les statuts existants de la société GFI IP et de la société GFI Groupe IP**

Direction :

- Les accords spécifiques à GFI IP continuent d'exister ;
- les accords UES ne s'imposent pas à GFI IP ;
- engagement d'ouvrir les négociations.

Revendication :

Accord RTT UES applicable à toutes les entreprises de la nouvelle UES dès le 1<sup>er</sup> juillet 2010 (2 jours de congés payés supplémentaires au 1<sup>er</sup> juillet 2010 pour GFI IP).

Santé et prévoyance : Régime commun pour toutes les entreprises de la nouvelle UES.

Participation : Régime commun pour toutes les entreprises de la nouvelle UES.

Subvention CE : Egalisation du taux de dotation pour les œuvres sociales à 0,9% de la masse salariale pour toutes les entreprises de la nouvelle UES, ce qui permettra la collaboration entre CE pour organiser des activités locales ouvertes à tous.

Suppression des autres différences de statut :

Nivellement par le haut pour les jours de déménagement (2 jours) et le doublement des congés exceptionnels dans l'UES (décès, naissance, mariage, ...).

Pour le bureau du syndicat SUD Groupe GFI :

Vincent Bracchetti  
Secrétaire adjoint